

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01314

Numéro SIREN : 835 200 999

Nom ou dénomination : 5TOUCHES

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2023 sous le numéro de dépôt 30757

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

ADMINISTRATION PROVISOIRE :
SAS 5 TOUCHES

ORDONNANCE DE DESIGNATION :
11/07/2022

ADMINISTRATEUR PROVISOIRE :
Selarl BCM prise en la personne de Me Jean-Baptiste Albertini

N° DE DOSSIER: 35093

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES
PRISES EN ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 15 DECEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les Associés,

Sur convocation de l'Administrateur Provisoire en date du 15 novembre 2022, les associés de la SAS 5TOUCHES ont été convoqués à participer à une Assemblée générale extraordinaire organisée le 15 décembre 2022 à 12 heures à l'étude de la Selarl BCM, sise 35/37 avenue Sainte-Foy à Neuilly-sur-Seine (92200) afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- (1) Prise d'acte de la renonciation par le cédant associé et la Société aux formalités de notification de la cession prescrites à l'article 14 des statuts et agrément de la société, conformément à ce même article, de la cession à intervenir entre Monsieur Natalio SIMIONATO, cédant, et Madame Nathalie MOELLHAUSEN, cessionnaire ;
- (2) Constat de la démission du Directeur général et quitus à ce dernier ;
- (3) Fixation de la rémunération définitive du Directeur général au titre de son mandat ;
- (4) Prise d'acte de la caducité du pacte d'associés en date du 19 janvier 2018 du fait de la réunion des actions dans les mains de l'associée unique, Madame Natalie MOELLHAUSEN, et de la démission du Directeur général ;
- (5) Quitus de l'Administrateur provisoire ;
- (6) Fixation de la rémunération de l'Administrateur provisoire ;
- (7) Pouvoirs pour formalités.

L'assemblée est présidée par Maître Jean-Baptiste Albertini en sa qualité d'administrateur provisoire de la Société.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, à titre personnel et/ou en qualité de mandataire.

Handwritten signatures:
JBA
NS
JBA

Assistent à la présente assemblée :

- Monsieur Natalio SIMIONATO ;
- Madame Nathalie MOELHAUSSEN.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité du capital social et que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de séance met à la disposition des associés de la Société les documents suivants au cours de l'assemblée :

- Le texte des résolutions ;
- Le projet d'acte de cession d'actions.

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition à l'étude.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote sur les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés prend acte, à titre liminaire, de la renonciation par le cédant associé et la Société aux formalités de notification de la cession prescrites à l'article 14 des statuts.

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des projets d'acte de cession, et statuant dans les conditions requises à l'article 14 des statuts, donne son agrément à la cession de l'intégralité des actions détenues par Monsieur Natalio Simionato, associé cédant, à Madame Nathalie Moellhausen, moyennant un prix de cession de 1 € symbolique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, statuant dans les conditions requises par les stipulations de l'article 28 des statuts de la Société, prend acte de la démission de Monsieur Natalio Simionato de ses fonctions de Directeur général de la Société à effet du 15 décembre 2022.

La collectivité des associés, statuant dans les conditions requises par les stipulations de l'article 28 des statuts de la Société, donne quitus à Monsieur Natalio Simionato au titre de son mandat de Directeur général de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MS
NSH

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés, statuant dans les conditions requises par les stipulations de l'article 28 des statuts de la Société, approuve la rémunération définitive de Monsieur Natalio Simionato au titre de son mandat de Directeur général de la Société, à la somme de 0 € compte tenu de l'accord trouvé entre les actionnaires sur une cession symbolique des titres de Monsieur Natalio Simionato à Madame Nathalie Moellhausen.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés prend acte de la caducité du pacte d'associés en date du 19 janvier 2018 du fait de la réunion des actions dans les mains de l'associée unique, Madame Natalie MOELLHAUSEN, et de la démission du Directeur général

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés, statuant dans les conditions requises par les stipulations de l'article 28 des statuts de la Société, donne quitus à Maître Jean-Baptiste Albertini au titre de son mandat d'Administrateur provisoire de la Société, désigné à ces fonctions par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nanterre du 11 juillet 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

La collectivité des associés, statuant dans les conditions requises par les stipulations de l'article 28 des statuts de la Société, fixe la rémunération de l'Administrateur provisoire, pour l'ensemble de sa mission, à la somme forfaitaire et définitive de 7 000 € HT, soit 8 400 € TTC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME DECISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, l'Administrateur provisoire déclare la séance levée à 13 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des associés ainsi que le Président de séance

5082

WS

NT

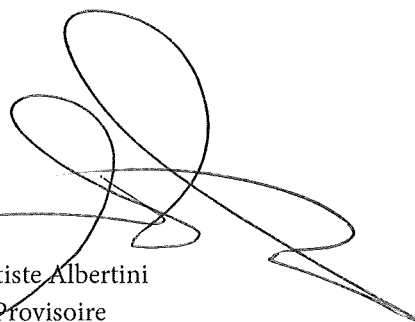
Le 15 décembre 2020, à Neuilly-sur-Seine,



Madame Nathalie MOELLHAUSEN
Actionnaire de la société 5 TOUCHES



Monsieur Natalio SIMIONATO
Actionnaire de la société 5 TOUCHES



Maître Jean-Baptiste Albertini
Administrateur Provisoire
Représentant de la société 5 TOUCHES